

LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chroniques locales.....
Réclames.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

la ligne
5 fr.
1 fr. 50

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

BOURSE DE PARIS

Du 27 juin 1882

100 francs.....	81	Crédit mobiliers.....	518
100 amortissables.....	82	Crédit lyonnais.....	708
50 nouveau.....	22	Mobilier espagnol.....	1
100 français.....	11	Union générale.....	1
Italien 5 000.....	40	Foncière lyonnaise.....	50
Anglais 6 000.....	40	Antrichiens.....	670
Euro 5 000.....	20	Lombards.....	285
Cryptiques 6 000 1377 210	20	Sarragosse.....	392
Argent d'Espagne.....	55	Nord-Espagne.....	1
Américain.....	170	Transatlantique.....	1
Argent ottoman.....	548	Suez.....	280
Panama.....	477	Généralisées à Londres 90 716	1
Argent ottoman.....	548	Panama.....	1

Delegués

DE NUIT
Par spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 juin.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Il s'est occupé uniquement des affaires d'Egypte et de l'expédition des affaires courantes.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 27 juin.

Le successeur de M. de Cissey

La gauche républicaine du Sénat, qui, d'après le mode de roulement, adopté par les groupes, a-t-elle choisi un candidat au siège laissé vacant par la mort du général de Cissey, s'est réunie aujourd'hui, pour arrêter son choix.

Sur 79 voix, M. Allou a obtenu 51 voix, et M. Lalanne, 24.

L'élection de M. Allou semble certaine.

Le clergé français en Tunisie

Nous avons signalé la demande faite par le garde des sceaux à la commission du budget, dans le but d'obtenir que les crédits du budget des cultes fussent étendus à la Tunisie, de manière à pouvoir rétribuer le clergé catholique qu'organise en ce moment M. Lavigerie, cardinal-archevêque d'Alger, chargé de l'administration du diocèse de la Tunisie.

On se souvient que le garde des sceaux avait transmis sa demande à la commission par lettre adressée à M. Noirot, rapporteur du budget des cultes, et que la commission avait accueilli cette demande par 5 voix contre 2.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

FABIENNE

(NOUVELLE)

Un jeune, à amour, comme tout se transforme et s'embellit sous votre influence douce et vivante ! Voilà que ces trois exilés des coûts les plus riant des bords de la Marne, plus au milieu de cette population bouleversée de deux sulpices d'âmes, isolée du reste de la France par une armée ennemie qui lui rappelait chaque jour sa présence et ses barbares descentes par les topineras de ses canons et de ses fusils, au milieu de cette ville, déjà enveloppée des premières brumes de l'automne, qui se demandait combien de temps elle aurait encore ce quoi se nourrir, combien elle aurait à sacrifier de ses héroïques enfants, inquiète, agitée, ébranlée dans son ensemble, malgré les robustes courageux individuels, — voilà que ces trois exilés oublient tout, les anxiétés de leur famille, les angoisses publiques, les afflictions et les peines de la patrie, leurs propres dangers, pour ne penser qu'au bonheur de se voir fréquemment, de respirer l'air de la même ville, de se sentir vivre, pour ainsi dire cœur à cœur ! Ils oublient les tristesses de tous pour ne songer qu'à leurs joies ; ils étaient jeunes et ils aimaiient !

Oui, ils aimaient tous les trois : car si Robert n'avait pas l'âme pleine de cette ardente passion qui animait Fabienne et Justin, on peut dire que

Hier, la question a été remise en discussion sur la demande de plusieurs membres qui n'avaient pu prendre part à la délibération antérieure.

Deux membres seulement, MM. Noirot et Louis Légrand, ont appuyé la demande du gouvernement. Ils ont soutenu qu'il y avait dans le clergé un moyen d'étendre l'influence française en Tunisie.

La proposition a été au contraire combattue par un grand nombre de membres, notamment MM. Clemenceau, Jules Roche, Laisant, Sarien, Sadiki-Carnot, etc.

Ces membres ont soutenu que l'organisation d'un clergé catholique surexciterait le fanatisme musulman et donnerait naissance à des rivalités et à des luttes religieuses préjudiciables à notre influence.

D'autre part, M. Ribot a fait observer que la commission ne pouvait se considérer comme valablement saisie d'une proposition aussi importante par une simple lettre du directeur des cultes, agissant au nom du garde des sceaux ; que le procédé était absolument irrégulier. Il a donc proposé que la commission ajourne sa décision.

M. Clemenceau et plusieurs autres membres ont insisté pour qu'on voit immédiatement sur le fond même de la demande.

Finalement, la commission a adopté par 15 voix contre 3 une proposition de M. Sadiki-Carnot, invitant le président à faire savoir au garde des sceaux qu'en fait elle ne se considérait pas comme valablement saisie de sa demande, et qu'au fond elle y était absolument opposée.

Cet avis sera donné au garde des sceaux pour qu'il ne renouvelle pas sa demande sous une autre forme.

Les mineurs de St-Étienne

La réunion de l'extrême gauche a entendu les délégués des mineurs de Saint-Étienne, venus pour demander des modifications à la loi sur les caisses de secours et de retraites et à la loi sur les garde-mînes.

La réunion a décidé de repousser toutes les dispositions transitoires sur la réorganisation judiciaire.

La situation de nos colonies

M. Félix Faure a déposé sur le bureau de la Chambre une résolution tendant à la nomination d'une commission de 33 membres pour étudier la situation actuelle de nos colonies en vue d'assurer leur développement maritime, industriel et commercial.

Les crédits tunisiens

La commission des crédits tunisiens a adopté le rapport de M. Dubost concluant à l'adoption du projet.

La commission a adopté un vœu demandant que le système d'organisation soit complété et étendu.

Diverses

La commission des caux dérivés du Rhône

a approuvé le rapport de M. Kraatz. Elle demandera samedi la mise à l'ordre du jour du projet afin de statuer avant les vacances.

La droite du Sénat a décidé d'ajourner toute interpellation en raison de la gravité des événements.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 28 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISON, PRÉSIDENT

Incident sur le procès-verbal

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Dusolier s'étonne de ce que le *Journal officiel* ait indiqué des marques d'approbation à la suite des paroles que M. de Freycinet a prononcées hier ; cette indication ne rend pas exactement l'impression de la Chambre.

L'incident est clos.

La Chambre décide de réunir en une les deux commissions chargées d'examiner les projets concernant le personnel de la marine.

Projets divers

La Chambre adopte successivement :

Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Somme à contracter un emprunt de 322,600 fr., destiné à l'établissement des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Breuil-Bretz.

Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Tours à Saugé par ou près Savigny.

Le canal de l'Hérault

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un canal d'irrigation dérivé de l'Hérault et destiné à desservir une partie des territoires de douze communes du département de l'Hérault.

Le projet est adopté.

Les valeurs confiées à la poste

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant réduction du délai de conservation des valeurs confiées à la poste.

Le projet est adopté.

Les compagnies de chemins de fer

La Chambre continue ensuite la première délibération sur les propositions de loi : 1^e de M. Raynal et plusieurs de ses collègues ; 2^e de MM. le baron de Janzé, Delatré et un grand nombre de leurs collègues, ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

Le projet est adopté.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois

5 fr. 10 fr.

Autres départements.....

10 fr. 15 fr.

Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

73, rue de la République, 73

SENAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 27 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Projets divers

Le Sénat adopte successivement :

Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Aude à contracter un emprunt et à étendre la durée du remboursement d'un autre emprunt.

Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Nièvre à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer de Vitré à Fougères et prolongements, pour le rachat de la ligne de Vitré à Fougères et à Moïdray.

M. Jules Simon dépose son rapport sur le droit d'association.

Les ruines des Tuilleries

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour la démolition et l'enlèvement des ruines du palais des Tuilleries.

MM. Vallon et de Saint-Vallier combattent le projet de démolition des Tuilleries. Ils ne veulent pas la démolition seulement lorsqu'une reconstruction serait décidée.

Le projet est adopté par 188 voix contre 71.

La séance est levée.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Londres, 27 juin.

Le gouvernement anglais a commandé 20,000 fusils dont la livraison devra être faite dans trois semaines. Il règne une grande activité dans tous les dépôts militaires. Le vapeur *Stanley* embarque actuellement à Woolwich du matériel de guerre qui partira jeudi pour Malte, emportant 2,000 chevaux imperméables (effets de campement); ce matériel considérable est pour le corps du génie.

— Qui donc ? demanda Robert en la prenant dans ses bras pour la soutenir.

— Lui ! lui ! Justin ! dit-elle d'une voix étranglée.

— Justin, il se porte à merveille, mais il n'a pas pu venir, il est retenu par un service extraordinaire avec que nous déménageons pour aller à Gennevilliers.

— Ge... ne... villiers, sanglotta la pauvre Fabienne, où... est-ce... cela ?

— Ma foi, je n'en sais rien, il paraît que c'est à côté d'Asnières, plus près d'ici que la porte Maillot.... Ah ! ça, mais qu'as-tu donc à pleurer comme ça ? Vous faites un drôle d'accueil à votre frère, mademoiselle ! Justin m'aime mieux que vous ne m'aimez : ce n'est pas lui qui me recevrait ainsi, le brave garçon. C'est lui qui a obtenu la permission et qui a pris ma corvée pour me

Le Times, discutant les affaires d'Egypte, dit que l'Angleterre, bien que disposée à agir de concert avec la France, ne saurait consentir à un règlement de peu de durée comme celui qui semble devoir résulter de la conférence. Dans l'opinion du gouvernement, le mieux serait que la conférence échouât. Les intérêts de l'Angleterre en Egypte doivent être protégés à quelque prix que ce soit. L'emploi limité des forces turques serait encore le meilleur moyen, mais l'Angleterre ne reculera pas pour entreprendre la tâche elle seule, si cela était nécessaire.

Le Times sait qu'un premier corps d'armée est parti, qu'un second a son effectif complet, et que, s'il devenait nécessaire de frapper un coup rapide, l'Angleterre n'éprouverait aucune difficulté à jeter, en quelques jours, 20,000 hommes en Egypte.

Le Standard dit que l'Angleterre n'est pas jalouse de la France au sujet de l'Egypte, qu'elle acceptera encore son concours s'il est actif et loyal, sinon elle agira seule est indépendante. Il faut avoir un programme. L'alliance franco-anglaise a peut-être échoué déjà, mais elle pourrait donner les meilleurs résultats si on substitue enfin une action énergique à l'inactivité, la fermeté à l'hésitation.

Le gouvernement aurait l'intention d'appeler les réserves.

Le Times ajoute que les intérêts de l'Angleterre en Egypte sont incompatibles avec la prédominance d'Arabi-Pacha.

Constantinople, 27 juin.

Le baron de Ring est attendu, il vient assister M. de Noailles à la conférence.

Informations

Paris, 27 juin.

Le Journal officiel annonce que le conseil général de la Banque de France a fixé le dividende des actions de la Banque, pour le premier semestre de 1882, à 165 fr. net.

Une touchante cérémonie a eu lieu à l'Ecole normale supérieure.

On se rappelle qu'une commission s'est formée à l'effet d'offrir à M. Pasteur une médaille commémorative de ses travaux. Dimanche, une délégation, composée de membres de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, s'est rendue chez l'éminent chimiste auquel M. J.-B. Dumas a remis la médaille en question.

A cette occasion, M. Dumas a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les services rendus par M. Pasteur à la science et à l'humanité. M. Pasteur a répondu que les grands élèges n'avaient jamais fait qu'exciter son ardeur, et qu'il promettait à ses admirateurs et à ses amis de poursuivre avec acharnement ses nouvelles études sur la prophylaxie des maladies contagieuses.

Après avoir résolu la question de la rage, espérons que M. Pasteur se mettra à la recherche des moyens de neutraliser le virus clérical.

On annonce l'arrivée du roi et de la reine des Belges, à Paris, pour le mois de juillet. Le séjour à Paris du roi et de la reine sera de huit jours.

Le président de la République a reçu, hier matin, le préfet du Jura et le maire de Lons-le-Saunier, qui venaient l'inviter à assister aux fêtes d'inauguration de la statue de Rouget de l'Isle.

M. Grévy a décliné cette invitation. Il s'est beaucoup amusé des nouvelles lancées par les

pourrait bien aussi me flanquer à la salle de police.

— Par exemple, je voudrais bien voir cela, répondit Fabienne ; qu'il s'avise de te chagrinier et il aura de mes nouvelles, tu peux le lui dire.

— Ah ! à propos de nouvelles, petite sœur, il faut t'exercer maintenant à ne plus nous voir si souvent ; à Gennevilliers...

— Tu disais que c'était plus près d'ici.

— Oui, on dit même que nous serons bien mieux qu'à l'avenue de la Grande Armée, mais, comme c'est en dehors des fortifications, il paraît que les permissions seront plus difficiles à obtenir ; nous ne pourrons peut-être pas venir avant huit ou dix jours.

— Alors c'est comme si c'était bien plus loin, objecta judicieusement Fabienne ? A l'ouest, vœu-t'en vite, ne t'expose pas à être puni par Monsieur Justin, à cause de moi, ajouta-t-elle en riant, ça lui ferait trop de peine et à nous aussi.

Il s'embrassèrent et Robert sortit. Pendant qu'il descendait, elle courut sur l'escalier et lui cria :

— Il n'y a pas de danger au moins à Gennevilliers, tu me le jures !

— Je te le jure ! Et il s'éloigna en courant. Elle reprit son poste d'observation, et quand elle eut perdu son frère de vue, elle demeura là, pendant plusieurs heures, la fenêtre ouverte, absorbée par de tristes pensées.

Le soir, la fièvre la prit, elle passa une nuit

journaux qui la font voyager pendant le mois de septembre prochain à Lyon, à Toulon, à Marseille et de Marseille à Bordeaux par Toulouse. Il a déclaré à ses visiteurs qu'il n'avaient pris aucune décision à cet égard.

Bien que l'époque des congés annuels soit arrivée, tous nos ambassadeurs auprès des grandes puissances ont reçu l'ordre de rester à leur poste.

Cette mesure s'explique suffisamment par l'importance des négociations actuellement entamées entre les divers cabinets au sujet des affaires égyptiennes.

On pousse activement les préparatifs à l'Hôtel-de-Ville pour la fête du 14 Juillet.

D'après les dispositions déjà prises, le président de la République sera placé au banquet entre le préfet de la Seine et le président du conseil municipal.

Les autres places d'honneur seront occupées par les présidents de la Chambre et du Sénat, les deux vice-présidents du conseil municipal, les ambassadeurs, etc.

Le nombre des convives a été porté à cinq cent dix.

La table sera splendide servie, et l'on y verra figurer le fameux portrait de la Ville, qui n'a point paru depuis 1870.

Sept mille invitations ont été ou vont être lancées pour la soirée qui suivra le banquet.

On annonce la très prochaine arrivée à Paris de Menotti Garibaldi, qui a été invité à se trouver à Paris au moment de la fête du 14 Juillet.

Un journal italien donne comme certain que Menotti Garibaldi aurait accepté l'invitation des édiles parisiens.

Tunisie

Paris, 27 juin. — On mandate de Tunis au *Temps* :

Aujourd'hui nous pouvons assurer que la Régence est partout tranquille ; c'est le moment d'en profiter pour organiser les services administratifs.

Le général Logerot va venir à Tunis pour y prendre le commandement de la division du Nord.

Plusieurs détachements de nos troupes, embarquées ces jours derniers pour la France, sont remplacés par de nouvelles troupes en moins grand nombre.

L'effectif du corps d'occupation de la Régence sera ainsi diminué ; mais nous croyons devoir signaler le danger qu'il y aurait à dégarnir certains points, surtout dans ce moment où les événements égyptiens éveillent l'attention des musulmans dans le pays.

Il conviendrait de maintenir une garnison sur les frontières de la Tripolitaine ; nous persistons à penser qu'il y aurait une véritable convenance à établir une garnison à Zarzis.

Demain sera inaugurée la ligne du chemin de fer de Tunis à Hammam-Lif, première station de la future ligne du Sahel, qui aura une grande importance. Cette station est appelée à faire concurrence à la Goulette par son heureuse situation, par ses eaux thermales et ses bains de mer.

Les spéculateurs y achètent des terrains considérables. Quelques maisons et palais y existent déjà.

Étranger

Russie

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — Sur la proposition du gouverneur général d'Odessa, le saint-synode a rendu, à la date du 16 de ce mois, un arrêté accordant des récompenses à 32 prêtres orthodoxes et saïristains des

horrible en proie au délire le plus exalté. Un médecin de la compagnie, appelé dès le matin, déclara qu'il s'agissait d'un refroidissement produit dans les circonstances les plus graves et qu'il redoutait une congestion pulmonaire.

A huit jours de là, deux jeunes soldats entraient en courant dans un bâtiment dépendant de la gare de l'Est et montaient rapidement quatre étages, sans avoir fait attention à la tenue blanche qui garnissait une chapelle ardente placée sous la porte voisine et abritait un cercueil entouré de cierges.

— Fabienne ! Fabienne ! criaient-ils dans l'escalier. — Mademoiselle Fabienne, où êtes-vous ? Je suis sergeant-major ? — Viens donc voir ses galons, chère sœur !

Ils arrivèrent ainsi à la chambre où Robert avait dit adieu à sa sœur.

Le désordre des meubles, des trainées de son épousset sur le parquet, la fenêtre ouverte et les persiennes fermées, deux bougies laissées allumées par mégarde, c'eût l'odeur particulièrre que laisse la mort là où elle a fait son œuvre, tout indiquait le séjour récent d'un cadavre dans cette chambre lugubre. Les deux amis se regardaient en frissonnant ; les sanglots les souffraient ils tremblaient, ne pouvaient pleurer, se pressaient l'un contre l'autre dans une énergique étreinte. Tout à coup, Robert s'arracha à ses bras de Justin et courut :

— Viens, viens ! s'écria-t-il ; viens vite. Ces rubans, ce souvenir d'une si belle journée, ils

pioçées de la Russie méridionale, qui se sont distinguées par leurs services et leurs efforts pour faire cesser les excès commis contre les juifs au mois de mai de l'année dernière.

Un communiqué du ministre des finances déclare que la nouvelle publiée par différents journaux, d'après laquelle le ministère des finances aurait l'intention d'imposer un droit sur l'exportation des céréales, est dénuée de fondement.

Amérique

New-York, 26 juin. — Un conseil de cabinet extraordinaire s'est occupé de l'affaire Guiteau, dont l'exécution est fixée au 30 de ce mois.

Sur le rapport présenté par le procureur général, déclarant que, devant tout le procès, il avait été constaté que Guiteau avait le jugement sain, le conseil a refusé d'accorder à Guiteau le sursis qu'il demandait.

ARMAND CARREL

On sait qu'un comité s'est formé pour l'érrection d'une statue à Armand Carrel et que, par ses soins, une souscription a été ouverte.

Le *Journal de Rouen* publie une première liste. En même temps il donne, sous la signature de M. Eugène Noël, un article fort intéressant sur la vie du célèbre rédacteur de l'ancien *National*. M. Noël raconte notamment, d'après M. Luttré, le duel de Carrel et d'Emile Girardin, qui eut lieu, comme on le sait, en 1836, dans les bois de Saint Mandé.

Arrivé sur le terrain, Carrel s'avanza vers M. de Girardin et lui dit : — « Eh bien ! monsieur, vous m'avez menacé d'une biographie ; la chance des armes peut tourner contre moi ; cette biographie, vous la ferrez alors, monsieur, mais dans ma vie privée et dans ma vie politique, si vous la faites loyalement, vous ne trouverez rien qui ne soit honorable, n'est-ce pas, monsieur ? — Oui, monsieur », répondit M. de Girardin.

Il avait été décidé par les témoins que les combattants seraient placés à quarante pas et qu'ils pourraient faire dix pas chacun. Carrel franchit la distance d'un pas fermé et rapide. Parvenu à sa limite et levant son pistolet, il tira sur M. de Girardin, qui n'avait encore fait que trois pas environ en ajustant. Les détonations des deux armes fut presque simultanées ; cependant Carrel avait tiré le premier. M. de Girardin s'écria : « Je suis touché à la cuisse », et fit feu. « E moi à l'aïne », dit Carrel, après avoir essayé le feu de son adversaire. Il eut encore la force d'aller s'asseoir sur un tertre au bord de l'allée. Mais l'atteinte était mortelle...

Ses amis le prirent dans leurs bras pour le transporter. En passant auprès de M. de Girardin, Carrel voulut s'arrêter : « Souffrez vous, monsieur de Girardin ? — Je désire que vous ne souffriez pas plus que moi. — Adieu, monsieur, je ne vous en veux pas. »

Il ne se faisait aucune illusion sur la gravité de sa blessure. Il demanda qu'on le transportât directement au cimetière, sans le présenter à l'église. « Point de prêtre, point d'église ! » telle fut sa recommandation brève et absolue.

LE CRIME DU PECQ

On lit dans le *Temps* :

Nous nous sommes gardés, dans nos récits relatifs à l'affaire du Pecq, de toute hypothèse insuffisamment justifiée par les faits et pouvant égarer nos lecteurs sur les véritables mobiles du crime. Nous sommes en mesure aujourd'hui de déclarer que l'instruction n'a rien relevé qui se rattache à autre chose qu'à un drame conjugal.

Les correspondances saisies chez Fenayron, ses déclarations et celles de sa femme, l'interrogatoire de nombreux témoins, n'ont révélé aucune préoccupation de chantage de la part

sont là-bas, je les ai vus, j'aurais dû les reconnaître ; qu'on ne les emporte pas avec elle mais ! viens donc.

Le pauvre Justin, anéanti, ne pouvait plus respirer ; il s'était prosterné au pied du lit vide et regardait d'un œil hébété.

Robert avait descendu les quatre étages ; arriva près du cercueil, au moment où on allait l'enlever, il s'était agenouillé, avait baissé en pleurant la guirlande de roses blanches, et s'était emparé des deux rosettes de ruban placées sur le drap, en disant à sa tante :

— Elles sont à nous !

— Je le sais, elle nous l'a dit, répondit-elle. Nous avons envoyé quelqu'un pour te prévenir, on ne t'a pas trouvé. Viens avec nous, donne-moi tes bras.

— Non ! dit-il avec une sorte de brusquerie, j'ai mon ami qui se meurt là haut. Il retrouva Justin dans la même position où il l'avait laissé. Il s'agenouilla près de lui, montrant les deux rosettes :

— Tiens, lui dit-il, voilà tout ce qui nous reste d'elle !

Justin les prit, les porta à ses lèvres d'une main tremblante ; alors le voile qui troubloit ses yeux et obscurait sa poitrine se déchira ; il poussa un gémissement et les larmes jaillirent chaudes et abondantes.

A quelques jours de là, à la suite d'une de ces embûches reconnaissances, desquelles les billets disaient « qu'on s'était repêché en bon ordre après des pertes insignifiantes », on

des assassins vis-à-vis d'Aubert. L'attitude de celui-ci, au contraire, le rôle peu délicat joué longtemps par lui dans la pharmacie de son ancien patron, atténuent considérablement le portrai un peu flatté qu'on avait fait de lui.

L'enquête a démontré qu'Aubert était ce qu'on appelle dans le monde des affaires un homme positif, amoureux par occasion, au fond sceptique, intelligent, qui avait gagné l'entière confiance de Fenayron sans le payer de retour. Fenayron est un homme aux facultés peu développées ; une sorte de Charles Bovary ayant dévoué énormément pour conquérir le grade de pharmacien de deuxième classe. Il avait pris Aubert comme élève non seulement sans lui demander aucune rémunération, mais il ne lui norrisait gratuitement.

La pharmacie, quoi que placée dans le quartier de la Madeline, n'était pas d'un excellent rapport. Fenayron, heureux un jour au jeu, était perdu trois mille francs, il était rentré désoûlé, avait fait part de sa misaventure à Aubert, en demandant de n'en pas parler à sa femme.

L'élève avait promis le secret, mais le lendemain il le confiait à Mme Fenayron, non en homme qui voudrait user de l'influence d'une femme pour arrêter un ami sur une pente fâcheuse, mais en aman qui profite d'une occasion pour diminuer l'autorité morale du mari. Il tournait volontiers ce dernier en ridicule, à la grande joie de Mme Fenayron, qui n'avait jamais aimé son mari.

C'est une femme caressante, romanesque, douée non comme quelques-uns l'ont dit, d'un tempérament excessif, mais au contraire d'une nature maladive, d'un caractère doux, très faible, et dont les illusions n'étaient pas satisfaites avec l'amour un peu terre-à-terre de son mari.

Les débors plus intelligents d'Aubert l'avaient séduite, et, si l'on en croit les déclarations de Mme Fenayron, il acceptait volontiers de l'argent à l'insu du mari. Tant que ce dernier ignorait les relations des deux amants, tout alla bien ; Mme Fenayron ne trouva rien d'inédit dans la conduite d'Aubert. Celui-ci en usait librement avec elle du reste et ne se gênait pas pour manifester quelque envie de ses caresses. C'est seulement du jour, assez récent, où Fenayron, averti par une lettre anonyme de la conduite d'Aubert, fit avouer le fait à sa femme en l'accusant de l'avoir déshonoré et ses enfants avec lui, qu'elle commença à voir son amant sous un aspect moins favorable.

Fenayron ne se fit pas faute de lui faire observer qu'Aubert ne l'avait jamais aimée, qu'il contrariait il s'était habilement servi d'elle, tantôt pour se procurer de l'argent, tantôt pour pousser Fenayron de plus en plus dans la voie fâcheuse dans laquelle il s'était engagé, afin de reprendre sa pharmacie à son marché.

Chacun peut juger à son point de vue le caractère de Mme Fenayron, mais les reproches réitérés de son mari, ses appréciations sur l'indélicatesse de son ancien élève, ses menaces de mort si elle ne s'associait pas à sa vengeance, sont jusqu'ici les seuls mobiles que l'instruction ait relevés chez elle.

Elle déclare qu'elle n'aimait plus Aubert. « Il était si insensible, dit-elle, que je lui avais donné un premier rendez-vous à Chatou par une lettre dans laquelle je lui parlais en termes très affectueux de notre bonheur passé. Il me répondit par un refus laconique, quasi impertinent. Je lui écrivis une seconde lettre en lui promettant de l'argent s'il venait à Chatou ; alors il accepta. »

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Étienne, 27 juin. — L'instruction sur le crime accomplit dans la rue Saint-Pierre se poursuit toujours. Vacher, comme nous le disions hier, est entré dans la voie des aveux.

On a découvert chez lui un couteau dont la lame porte des traces de sang : il avoue avoir frappé deux fois avec cette arme le sieur Larou (l'orthographe véritable de ce nom est Larou et non Laroy). Cependant il prétend s'être servi du couteau seulement pour sa défense, le garçon l'ayant frappé à la tête avec un *nerf de bœuf*. Le coup aura été si violemment que Vacher, éclaté, serait tombé par terre, et c'est en se relevant qu'il aurait fait usage de son arme.

Tous nommés Pitiot, Porte et Autin seraient avec Vacher les plus compromis dans l'affaire. Cependant les neuf individus sont encore maintenus en état d'arrestation.

L'enterrement de la victime a eu lieu hier soir.

Montbrison. — Un crime d'une révoltante immorale, a été commis, le 24 du courant, en la commune de Grézieux le Fromental. Une jeune bergère, nommée Jeanne Ruge, âgée de 17 ans, était occupée à garder ses bestiaux sur le bord d'un chemin, quand tout à coup, un jeune homme, qu'elle voyait rôder depuis quelques instants, s'est jeté sur elle, l'a terrassée et après l'avoir frappée à plusieurs reprises parce qu'elle lui résistait, est parvenu à assouvir sur elle, son ignoble passion ; le malfaiteur n'a abandonné sa victime qu'à l'arrivée de M. Chaffanjon, fermier dans la localité, que les cris au secours poussés par elle avaient attiré ; peu d'instants après, il était arrêté par M. Chaffanjon qui le conduisit devant M. le Maire.

Celui-ci, après l'avoir interrogé, a ordonné son transfert devant M. le procureur de la République de Montbrison. Cet individu qui se nomme Auguste Jean-Marie, est âgé de 18 ans ; il est natif de Montbrison et est domestique en la commune de Grézieux ; il a avoué son crime.

ISÈRE

Grenoble, 27 juin. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, entre minuit et une heure du matin, les agents de police Pitre et Reyrier, de ronde au cours Berriat, rencontraient une quinzaine d'ouvriers médisants, qui les injurient et proférèrent contre eux des menaces de mort.

Les agents voulaient procéder à leur arrestation, mais les médisants opposerent une vive résistance et une lutte s'engagea.

Les agents dégagèrent et tirèrent bravement tête à leurs assaillants, mais devant le nombre, ils furent obligés de céder et se retirèrent.

La lame de l'épée de l'agent Reynier est restée entre les mains des agresseurs.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police du 3^e arrondissement.

La Cluse-et-Pâquier. — Pendant la nuit du 21 au 22 juin, un violent incendie, dont la cause accidentelle, s'est déclaré au hameau de La Salle, commune de la Cluse-et-Pâquier.

Quatre maisons d'habitation et leurs dépendances appartenant à MM. Hilaire Chérullé, François Breton, Romain Aliègre, Joseph Foucherand, propriétaires-cultivateurs, et Pierre Chaumat, fermier, sont devenues la proie des flammes.

De ces bâtiments, qui étaient couverts en chaume, il ne reste plus que les murs fortement endommagés.

Le feu qui aurait pris naissance dans le hangar de M. Chaumat, fermier de M. Aliègre, n'a pas tardé à faire de grands ravages, et ce n'est qu'après trois heures d'un travail acharné qu'il a pu être circonscrit et les constructions voisines préservées.

Toute la population du pays a rivalisé de zèle et de dévouement.

Les pertes, qui s'élèvent à la somme de 38.000 francs environ, sont en partie couvertes par des assurances.

Pendant le sauvetage du mobilier, du linge, etc., le sieur Casimir Renavant, âgé de 30 ans, domestique de M. Bordon, a reçu des brûlures aux mains. Il a été pansé par M. le docteur Cocat, médecin à Vif qui a déclaré que les brûlures n'étaient pas graves, mais qu'elles nécessiteraient une incapacité de travail de 25 jours.

Noyarey. — Profitant d'un moment d'inattention de ses parents, les époux Perrin, meuniers, le jeune Gustave Perrin, âgé de deux ans et trois mois, sortit de la maison et alla s'amuser au bord de la vanne du moulin.

Il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Quelques heures après, on retrouva le cadavre du malheureux enfant.

On juge du désespoir des parents.

HAUTES-ALPES

Nous avons annoncé samedi la fin tragique de M. C. B., lieutenant du 75^e, qui s'est tué dans sa chambre d'un coup de revolver à la tempe droite. L'arme n'avait été chargée que de ce seul coup.

Dès que quelques jours, ce malheureux officier était souffrant et morose ; ses chefs même avaient remarqué son état de prostration et lui avaient enjoint de se reposer et de se soigner. On ne connaît aucun motif ayant pu le porter à cet aile funeste, et l'on est convaincu qu'il n'a pu l'accomplir que dans un moment d'absence complète de ses facultés.

Le lieutenant B... était âgé de 29 ans seulement ; il jouissait de l'estime et de la confiance de ses chefs, puisqu'il venait d'être nommé depuis une semaine à peine, à remplir provisoirement, en attendant sa nomination officielle, les fonctions d'officier d'ordonnance auprès du général [redacted].

Un décret du président de la République érige le collège de Gap en lycée national. L'heureuse issue de cette affaire, qui se négociait depuis longtemps est due en grande partie au dévouement de M. Euzière, maire de Gap.

AIN

Hier matin, deux pêcheurs de Villette, canton de Chalamont, ont retiré de la rivière d'Ain le cadavre d'un fabricant de tuiles, bien connu dans ladite commune, M. Jean Baptiste Ravat.

On crut tout d'abord à un crime, car le noyé avait les deux mains liées, et M. le maire de Villette, prévenu immédiatement, s'empressa de faire ouvrir le juge de paix de Chalamont. Celui-ci, accompagné du docteur Dutech, se rendit aussitôt sur les lieux où avait été trouvé le cadavre et on procéda aux constatations légales.

L'idée d'un crime fut d'abord écartée, le cadavre ne portait aucune trace de lutte ou de violence, de plus la corde était enroulée simplement autour du poignet et, par conséquent, le noyé lui-même avait très bien pu se lier les mains tout seul.

Tous renseignements recueillis ont appris que M. Ravat était depuis quelques jours, atteint de névralgies aiguës.

C'est dans un accès de fièvre qu'il aura été se jeter dans la rivière.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Hier, on se préoccupait beaucoup dans notre ville, de l'arrestation d'une personne très-connu sur notre place et appartenant à une famille des plus honorables. On parlait d'un détournement commis au préjudice d'une Société de charbonnage qui a son siège à Beaouau, et l'on donnait à cet égard les détails suivants :

M. X..., agent commercial de cette Compagnie, avait été, pendant plusieurs années, employé à divers titres dans les bureaux de Marseille, et avait fini par capter la confiance des administrateurs à un tel point qu'il avait été élevé à un poste très important.

Un cours de ses diverses attributions, et grâce, dit-on, à des falsifications d'écritures habilement opérées, il avait réussi à soustraire au détriment de la Société en question, des sommes dont le total ne s'élève pas à moins de 253.000 francs.

Il paraît que, pour combler un pareil déficit, il se rendait souvent dans des établissements de jeu, mais qu'au lieu de lui être favorable, la chance ne lui ait jamais apporté que des déboires.

Enfin une plainte ayant été déposée contre lui, un mandat d'arrêt fut lancé et mis aussitôt à exécution. Mardi soir, vers 5 heures, X..., a été saisi dans son cabinet par les agents Baumel et Albert.

Conduit immédiatement devant M. Brennilac, substitut du procureur de la République, et Mallet, juge d'instruction, X..., n'a nié aucun des faits qui lui étaient reprochés et a manifesté un profond repentir. Il a déclaré qu'au moment où il a été arrêté, il songeait à aller de nouveau tenter la fortune à l'aide d'une somme importante qu'il devait encaisser, que si cette fois il ait gagné comme il l'espérait son premier gain aurait été de combler son déficit, et que, dans le cas contraire, il était résolu à se suicider.

X... est mari et père de famille. Son affaire, activement menée, recevra probablement une prompte solution.

HAUTE-SAVOIE

Depuis quelques jours, les étrangers qui parcouraient les Gorges-du-Fier et la Mer-de-Rochers qui les terminent, étaient incommodés par une odeur insupportable.

On finit par découvrir la cause.

Dans une *tine*, sorte de cuve creusée dans le rocher par les tourbillons de la rivière, on aperçut une forme humaine.

Le maire, prévenu, fit descendre des hommes au moyen d'cordes jusqu'à la *tine*, et là on reconnaît à ses vêtements le cadavre d'un jeune homme de la commune qui avait disparu depuis deux mois. Il avait voulu franchir la rivière resserrée entre deux digues naturelles rocheuses, et il était tombé dans la *tine*, alors pleine d'eau.

Le cadavre était dans un tel état de putréfaction qu'on ne put le remonter, il fallut descendre la bâche dans la *tine*, y renfermer les restes du malheureux jeune homme, et la clouer pour le remonter avec des cordes, comme on l'avait descendue.

La gendarmerie a dressé procès-verbal, et l'inhumation a eu lieu immédiatement.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi 28 juin, 1861 jour de l'anniversaire. Soleil : lever, 4 h. 00, coucher 8 h. 05. Les jours diminuent de 3 minutes.

Été bémérides (1811) : Prise de Tarragone par le général Suchet.

Un décret rendu sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes établit de 1 000 à 2 000 francs, à partir du 1^{er} juillet 1882, le maximum des quittances, factures, billets, traites et généralement les valeurs commerciales ou autres dont le gouvernement est autorisé à faire effectuer le recouvrement par la poste.

L'ouverture de la chasse n'étant pas éloignée, il n'est pas inutile de rappeler une récente décision de la cour de Paris, qui pourra être utile aux disci. les de saint Hubert.

La cour a décidé que le passage d'un chien qui chasse sur le terrain d'autrui constitue un délit toutes les fois que le chasseur ne prouve pas, d'abord que le gibier pourvu a été lancé dans un endroit où il avait le droit de chasser, et ensuite qu'il n'a, au arrivé son chien au moment où celui-ci s'engagéait emporté par la poursuite sur le terrain d'autrui.

Un violent incendie a éclaté la nuit dernière à minuit, dans l'atelier de corroyerie de M. Berthon, 11 rue de Séze, 80.

A la première alarme, les secours furent prompts à s'organiser et l'on parvint à circonscrire l'incendie qui avait fait des progrès rapides, dans le rez-de-chaussée où il s'était déclaré.

La pompe du poste de la rue Tête-d'Or, arriva la première sur les lieux et fut bien vite rejointe par celles des autres postes du quartier. Après une heure et demie de travail, tout danger était écarté.

Les dégâts s'étendent à un chiffre relativement considérable ; en effet, une grande partie de peaux de toutes sortes qui se trouvait dans le magasin a été la proie des flammes. De ce chiffre, les pertes éprouvées par M. Berthon s'élèvent à 40,000 francs environ. Les dégâts causés à l'immeuble, propriété de Mme Dounieu, demeurant au 80 rue Bosquet, peuvent être évalués à une dizaine de mille francs.

Aucun accident de personnes à déplorer.

Hier matin à 4 heures, un sieur Pierre Vernay, âgé de 41 ans, teinturier, demeurant rue des Docks, a été trouvé sans vie au bas de l'escalier de la cave de sa maison.

D'après les renseignements recueillis, l'on suppose que Vernay se sera levé pendant la nuit pour aller aux cabinets et que dans l'obscurité il aura fait un faux pas et roule au bas de l'escalier.

M. le docteur Bruyère a constaté que la victime avait le crâne fracturé au niveau de la tempe gauche. La mort a été instantanée.

UNE ATTAQUE NOCTURNE :

Hier, à dix heures du soir, M. Philibert Groboi, âgé de 41 ans, charpentier, demeurant au 152 des Ponts, a été assailli par quatre malandrins qui après l'avoir terrassé le frapperent avec acharnement à coups de pieds et de poings.

Aux cris de la victime, des gardiens de la paix accoururent, mais ne purent rejoindre les agresseurs qui s'étaient hâtés de prendre la fuite.

Les coupables dont le signalement est connu sont activement recherchés.

Une tentative de vol a eu lieu hier, dans une petite maison, située impasse Matrat et habitée par M. Bourgeat, employé au chemin de fer.

Les malandrins, après avoir escaladé le mur d'un jardin, ont pénétré dans la maison en fracturant une croisée. Au cœur de la place, ils ont foulé le et bouleversé tous les meubles, mais dérangés par l'arrivée du propriétaire, ils ont dû prendre la fuite sans rien emporter.

La nuit dernière, des malandrins ont pénétré avec effraction dans l'écurie de M. Imbert, quai Pierre Sziz, n° 76 et ont dérobé une somme de 320 francs en petite monnaie, placée dans un coffre en bois qu'ils ont brisé à l'aide d'un ciseau à froid.

Certains indices permettent d'espérer que les coupables ne tarderont pas à être arrêtés.

ENCORE LES VOLEREUX AU POIVRIER :

Un sieur Antoine Dumoyer, jardiner à la colonie d'Oulx qui a commis l'imprudence de s'europarler sur un banc de la salle des pas perdus à la gare de Perrache, s'est aperçu à son réveil qu'un adroit filou avait profité de son voyage dans le pays des songes pour lui enlever son porte-monnaie contenant la somme de 150 francs.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Le nommé Philibert M..., âgé de 45 ans, commis de la poste, rue Duquesne, a été arrêté hier au moment où il se présentait au Mont-de-Piété pour y engager une montre en or d'une valeur de 140 francs, volée ces jours derniers à M. Marnier, coiffier rue Mazenot.

Notre homme, tout pénaud, a été conduit et écrasé à la Permanence.

Le tribunal correctionnel a condamné hier à 6 mois de prison un épicier de la rue Ney, Antoine Francœur, qui avait pris la fuite et après détourné pour 10,000 francs de marchandises.

François G... avait la prétention de prendre devant la brasserie Georges, une voiture de place qui avait été retenue par un voyageur.

Comme celui-ci s'élevait avec énergie contre cette façon d'agir, G... cessa la discussion en lui portant deux violents coups de poing.

Au total : pour le voyageur, un chapeau renforcé et un œil au beurre noir ; pour G..., 50 francs d'amende.

Le sieur Coindre, gardien de nuit aux ateliers de M. Félixat, constructeur de bat aux vapeurs, chemin de la Vitié, faisait sa ronde habituelle, lorsqu'il aperçut un individu qui rôdait autour du chantier.

Lui ayant demandé ce qu'il faisait là, le quidam, pour toute réponse, se rua sur lui et l'acciota de coups de pied et de coups de poing.

L'agresseur, un nommé Chapotat, a été condamné hier à 6 mois de prison.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LYON

« Une étude géographique et militaire sur les opérations, qui, à la fin de 1865, donneront aux Américains la domination des mers, et mirent sous la main de la France l'Allemagne méridionale et l'Italie tout entière. »

Tel est le sujet de la conférence qui sera donnée, en séance publique, par le docteur Ch. Perrin, le jeudi 29 juillet, à 7 heures et demie précises du soir, dans le nouveau local de la Société, 8 rue de l'Hôpital.

L'auditoire y trouvera la dernière leçon du professeur, imprimée conformément au désir de la Société de géographie.

RÉSERVE ET TERRITORIALE

La Société fraternelle de la Réserve et de la Territoriale, donnera dimanche, 2 juillet, aux cibles de la Territoriale un grand concours de tir à l'arme de guerre.

Le président, VACHEZ.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE DES CÉlestins. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la réouverture de ce théâtre aura lieu samedi prochain par le

CHOSES & AUTRES

Au pôle nord

Depuis le mois de juillet 1881 on est sans nouvelles du vapeur anglais *Eira*, parti de Peterhead en Ecosse, avec une expédition qui conduisait dans les régions arctiques l'explorateur anglais Leigh Smith.

La dernière fois que ce bâtiment a été aperçu au Sud-Ouest de la Nouvelle-Zemble par des baleiniers norvégiens, la mer se trouvait libre au Nord de la Nouvelle-Zemble. On croit que l'*Eira* se sera avancée trop loin et aura été cernée au commencement de l'hiver par un champ de glace trop vaste pour qu'il fût possible de transporter de lourdes embarcations jusqu'à l'une des extrémités de la barrière glacée où l'équipage aurait pu s'embarquer sans doute par la Nouvelle Zemble ou le Spitzberg.

Un parent de M. Leigh Smith vient de fréter un vapeur, la *Hope*, afin d'aller porter secours aux navigateurs disparus, et un officier de marine expérimenté, sir Allen Young, qui a pris part à plusieurs expéditions dans les régions polaires, s'est chargé du commandement.

La *Hope* porte 36 marins et est approvisionnée pour deux ans. Elle s'est mise en route avant-hier.

D'après les instructions données à sir Allen Young, l'expédition de secours visitera les côtes de la Nouvelle-Zemble, la mer de Barents, croisera le long du désert de glace à la recherche des embarcations et au cas où la mer serait navigable, poussera plus au Nord dans la direction de la terre de François Joseph, en prenant toutes les précautions pour ne pas être cernée à son tour.

Le navire dont on est sans nouvelles depuis un an n'a peut-être pas péri ; on espère retrouver en vie M. Leigh Smith, ainsi que l'équipage de l'*Eira*, dont les provisions ne doivent pas être encore épuisées, et qui peut se nourrir dans ces parages en tuant des morses, des phoques et toutes sortes d'oiseaux.

La *Hope* ne se trouvera, du reste, pas seule dans la mer de Barents, où le bâtiment hollandais *Willem Barents* s'est déjà rendu pour y faire ses sondages et ses observations scientifiques ordinaires. De plus, elle sera aidée dans ses recherches par les chasseurs de morse qui ont été avertis de la disparition de l'*Eira* et auxquels M. Oscar Dickson, l'un des organisateurs de l'expédition Nordenkiold a promis, en cas de succès, de fortes récompenses.

Tramways à air comprimé

Les tramways de la ville d'Edimbourg ont commencé avec succès leur service avec des appareils à air comprimé, du système du colonel Beaumont, inventeur des perforateurs à l'aide desquels sera foré le tunnel de la Manche, et qui sont conduits également par l'air comprimé ; la pression est poussée à 68 atmosphères,

c'est à dire plus du double de celle dont on s'était contenté dans les tramways de l'Etoile au pont de Neuilly. Les réservoirs en tôle d'acier d'une épaisseur de 23 à 24 millimètres sont construits pour supporter une pression de 100 atmosphères.

D'après les résultats des dernières expériences, chaque mètre cube d'air comprimé à 68 atmosphères peut en se détendant dans le moteur, Beaumont, transporter une tonne de 150 kilomètres.

La course des thés.

Les thés chinois de la nouvelle saison viennent d'être débarqués à Londres par le *Stirling Castle*. Ce steamer a devancé tous ses concurrents dans la grande course annuelle des chargeurs de thés, qui passionne à un si haut degré les résidents européens dans l'Extrême-Orient.

Parti de l'embouchure de Yangtse, à 42 milles de Shanghai, le 23 mai, le *Stirling Castle* est entré dans la Tamise après vingt-neuf jours vingt-deux heures de voyage.

La distance depuis le port d'embarquement de Hankow au nord de la Chine jusqu'au pont de Londres est d'environ 12,000 milles. C'est la traversée la plus rapide que l'on connaisse.

Fournitures de bœufs

Si nous en croyons les journaux algériens, nous pourrions très bien être à la veille d'assister à un curieux procès. Voici, en effet, de quoi il s'agit :

L'exécuteur des hautes œuvres d'Algérie ne disposant que d'une guillotine usée par plusieurs années de services, sentit le besoin de la remplacer. Il réclama donc un instrument neuf au gouverneur général, lequel en référant au ministre de la justice qui, après avoir minutieusement examiné la question, accorda un crédit de deux mille francs.

Monsieur d'Al et s'adressa aussitôt à son collègue de Paris et le pria de se charger de la commande. M. Deibler, le bœuf de Paris, à qui la clémence du président de la République fait des loisirs, accepta la proposition et la *Louisette* fut mise en chantier.

Chaque jour Monsieur de Paris allait consciencieusement examiner le travail des charpentiers. Lui-même aiguilla le tramechoir, peignit de ses propres mains les montants et veilla à la confection du panier.

Enfin, la funbre machine se trouva prête et fut expédiée à Alger avec tous ses accessoires. Mais à ce qu'en assure, la note parut passablement salée. Elle se montait, dit-on, à 3,200 francs, c'est-à-dire à 1,200 fr. de plus que le crédit ouvert.

De la contestation qui pourra fort bien amener les deux personnages en désaccord devant la justice. Mais devant quelle juridiction cette cause si mirobolante pourra-t-elle être évoquée ? C'est la question qu'on se pose et que nous ne nous chargeons pas de résoudre.

Découverte d'un trésor

Le 7 juin dernier, à Paris, des ouvriers occupés à la démolition d'un immeuble situé rue Vieille-du-Temple et appartenant à M. Fouqueau, architecte, découvraient dans le sol, à une profondeur considérable, un vase en cuivre contenant 32 kilogrammes de pièces d'or à l'effigie de Jean le Bon et de Charles le Sage.

Ces pièces sont parfaitement conservées et leur valeur artistique est au moins égale, sinon supérieure, à leur valeur vénale.

Celles qui ont été frappées sous le règne du roi Jean représentent ce prince à cheval ; les autres nous montrent Charles V debout sous une sorte de dais, tenant d'une main son épée et de l'autre la main de justice.

On lit ces mots sur leur face : *Karolus Di. grat. Francorum Rex* ; et en exergue : *Christus Dominus vincit. Christ. Dom. imperat.* Au milieu est une croix sur un fond fleurdelisé.

Aux termes de la loi, ce trésor appartient pour moitié à ceux qui l'ont découvert et pour moitié aux propriétaires de l'immeuble dans lequel il a été trouvé.

M. Fouqueau et les deux ouvriers, MM. Gretsch et Mangiot, se disposaient donc à effectuer ce partage, lorsque est intervenu l'entrepreneur à qui M. Fouqueau a vendu à forfait la démolition de sa maison. L'entrepreneur réclame une partie de la précieuse trouvaille. Ses prétentions sont-elles fondées ? C'est ce que le tribunal civil dira un jour, si la question vient à lui être soumise, comme tout le fait supposer.

En attendant, il a fallu recourir au juge des référés pour faire nommer un séquestre chargé de conserver les monnaies.

M. le président Aubépin a nommé séquestre M. Grandjean.

Mots de la fin

Le petit Maurice, un enfant terrible s'il y en a, rencontra l'autre jour sa jeune tante qui, depuis quel temps déjà, se trouve dans une position intéressante.

— Dis donc, tante, lui dit-il, tu ne fais donc pas ta toilette devant une glace ?

— Pourquoi ?

— Parce que tu aurais vu que ta « tournure » es placée du côté opposé.

Maman et bébé sont sur la terrasse pour voir si la bonne a donné à manger à la chatte.

Ils se trouvent en train de lamper son écuelle en compagnie d'un énorme matou.

— D'où vient cet animal ? dit la maman.

— C'est, répond bébé, le soldat de la chatte !

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0 pour les dépôts à vue

3 0/0 de 6 à 11 moi

4 0/0 de 1 an à 3 mois

5 0/0 de 2 ans et au-delà.

BOURSE DE LYON

DU 27 JUIN 1882

Rentes	Comptant-Actions
31.0	81.40 Gaz de Lyon
32.0 amortissable	82.50 Gaz de la Guillotière
4 1/2	Mines de la Loire
5 0/0 français	114.50 Montaubert
Italien	89.75 St-Etienne
Wurz	11.80 Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	Société lyonnaise
Russie 5 0/0	Beaux-Omnia
Espagne 3 0/0	Eaux
Dette Egypt. unifiée	Dombes
Actions	Abattoirs
Crédit mob. Espag.	Verreries L. et Rhône
Crédit Lyonnais	Groix-Rousse
Union générale	Obligations
8. Lyon et Loire	Ville-de-Lyon
8. Hypothec. Frans.	Ville-de-Paris 1868
Acc. foncière lyonnaise	Villes-de-Paris 1871
Banque Ottomane	Lombardes-anciennes
Paris-Lyon-Medit.	Lombardes-nouvelles
Che. Autrichiennes	Loire
Lombard-Vénétien	Saint-Etienne
Zaragoza	Rhône-et-Loire 1860
Nord-Espagne	Paris-Lyon-Méditerranée
Suz	1860

Le redacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellegoïciere, 14.

ANNONCES

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi (hommes ou dames) et 50 fr. en voyageant pour la vente de 30 articles nouveaux des plus sûrs. J'envoie mon nouveau catalogue illustré franco avec les prix de vente et de revient contre 25 cent. S'adresser à M. de Boyères, 53, rue Boileau, Paris.

10 à 15 % de Revenu
CAPITAL GARANTI s'ouvrant toujours disponible
Opération sérieuse et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE 33, Avenue de l'Opéra — Paris

PRÊTS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 000 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

CASSIÈLES D'ARTOIS
seul remède contre la Phthisie à TOUS LES DEGRÉS
succès assuré. Toux opiniâtres, expectorations circulantes, catarrhes et bronchites pulmonaires. 13, — 37, r. de Rennes, Paris. Se mifiez des cassières artificielles. Sauf la Cassière d'Artos, il n'existe pas d'autre moyen de soigner la phthisie. Envoyer le nom d'Artos.

VER solitaire, Guérison par les globules de Secretan, le seul remède inaltiable adopté dans les hôpitaux de Paris. Pas d'insuccès possible. Pharm. Friedland, 37, avenue Friedland, Paris et dans les pharm. importantes. Envoi franco et mandat 16 fr.

ESSENCE
BONS 5% DE CAISSE

RENTES viagères à 30 ans 10 6/0, à 40 ans 15 6/0, à 70 ans 20 6/0, à 90 ans 25 6/0, à 99 ans 30 6/0. Crédit financier 134, r. Rivoli, Paris. 5% d'intérêt pur an, payable tous les mois, garanties par des obligations de la Ville de Paris, Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil,

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS **52 NUMÉROS**
Le Moniteur des Valeurs à Lots
(Parait tous les Dimanches, avec une caisse financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse.
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 47, Rue de Londres

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 132 millions

Les Bons de Caisse rapportant 5%, sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Les Bons sont de 100...500...1,000...5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

1^{er} L'ensemble des Bons nominatifs sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal au tiers des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts);

2^o Le capital de la Banque Hypothécaire de France est de 100 millions et doit être entièrement versé au capital social.

3^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

4^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

5^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

6^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

7^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

8^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

9^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

10^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

11^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

12^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

13^o Chaque action nominative rapporte 5% d'intérêt.

14^o Chaque action nomin